



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée plénière du 12 avril 2013

Intervention de Nathalie Lefebvre

**Rapport n° 4 – Fonds partenarial pour la formation et la continuité professionnelle IRIS
GPEC T**

Monsieur le Président,
Mes cher-e-s collègues,

Lors de la précédente plénière avait été soumis au vote de notre assemblée la délibération cadre portant sur la mise en œuvre de la GPECT sur le pourtour de l'Etang de Berre.

Nous avons fait part à cette occasion de notre inquiétude quant au risque que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences deviennent la gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois.

Si nous ne contestons en aucune manière la volonté d'établir un dialogue social territorial, bien au contraire, nos interrogations restent identiques quant au devenir d'une telle démarche dans le contexte économique actuel de ce secteur.

Je le rappelle : Kem one, Lyondellbasell, Arcelormittal, Naphtachimie, Azur Chimie,...les fermetures d'entreprises et les menaces sur l'emploi sont devenues quotidiennes. Dans la pétrochimie se sont 3000 emplois directs qui sont en jeu avec les conséquences que l'on sait sur les emplois induits et tout le tissu industriel du territoire.

Dans ces conditions comment travailler à une gestion prévisionnelle des emplois qui soit autre chose qu'une anticipation des suppressions d'emploi ?

Bien sûr que ce n'est pas ainsi que se positionne notre institution, mais l'exemple de Renault qui utilise le GPEC pour éviter les inconvénients d'un plan social doit nous interpeller, comme nous interpelle cette démarche à un moment où est voté au parlement un accord dicté par le MEDEF qui vise à diminuer le « coût » du travail, flexibiliser le droit du travail, libéraliser le licenciement, limiter le pouvoir des juges .

Sous prétexte de crise, on entend abolir un certain nombre de garanties pour les salariés. Le tout au nom de l'emploi ! Dans ce contexte, avec le blanc-seing donné au patronat et le silence assourdissant des ministères allons-nous faire autre chose que constater la mise à mal de notre industrie régionale ?

Nous le redisons, si l'on parle aujourd'hui en reprenant le vocable patronal de compétences plutôt que de qualifications c'est pour justifier depuis les années 80 un changement profond du modèle de la qualification, donc du modèle social susceptible de nommer, hiérarchiser, évaluer, mobiliser, rémunérer les qualités humaines mises en œuvre dans le travail salarié. Une dérive dont on voit concrètement les effets sur la vie des salariés.

Nous sommes abstenus en février sur la délibération cadre sur la base de ces réserves, c'est donc en toute logique que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Seul le prononcé fait foi.